Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 SEP. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 septembre 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 16 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia –M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à BENARD Alex – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Création d'un terrain de foot à 5 en gazon synthétique au Ruisseau

- Approbation du plan de financement

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Le Maire rappelle au conseil que lors des orientations budgétaires 2016, le principe de la création d'un terrain de foot à 5 en gazon synthétique au Ruisseau a été acté.

Le projet a pour objectif le développement d'une nouvelle section sportive dans le but de favoriser les rencontres conviviales au sein du quartier.

Pour mémoire, techniquement, il est rappelé qu'il s'agit de réhabiliter le terrain existant du Ruisseau en terrain de foot à 5 en gazon synthétique.

Les travaux comprendront notamment :

- ✓ le décapage du sol existant ;
- ✓ la fourniture et la pose de grave ainsi que du sablage ;
- ✓ la pose de bordure en périphérie ;
- ✓ la fourniture et la pose d'un gazon synthétique sur une surface de 1060 M² ;
- ✓ le traçage et la fourniture de buts.

Le coût des travaux est de 82 439,38 euros TTC.

Aux fins d'assurer le financement de l'opération, la Commune a déposé une demande de subvention auprès de la Région Réunion.

Pour permettre la finalisation du dossier correspondant, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement de l'opération soit :

Région Réunion	90%	68 382,90
Commune	10%	7 598,10
TVA à charge communale		6 458,38

Le conseil est invité à délibérer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver le plan de financement de l'opération, tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter des instances concernées le versement des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LEU ★ ILE DE LA REUNION ★